précédentes, la quinzaine de Ste-Barbe ne commençait que le 16.

Il paraît que cette mesure n'aurait été prise que dans deux puits sur cinq, « Mulot » et « Dahomey », c'est-à-dire où l'on a chômé samedi dernier.

Cette manœuvre n'a pas réussi à la Compagnie ; les ouvriers du puits « Mulot » remontèrent à l'heure ordinaire, et c'est à peine si une cinquantaine restèrent jusqu'à 4 h. 1/2, comme il leur avait été commandé.

Espérons que tous les mineurs prendront la même attitude que ceux de « Mulot » et qu'ils sauront comprendre que ce n'est pas pendant que leurs délégués réclament la loi de huit heures au Parlement qu'ils peuvent travailler pendant treize ou quatorze heures consécutives.

A OIGNIES

Dans une réunion à laquelle assistaient de nombreux mineurs et tous les délégués du Syndicat, d'Oignies et des sections voisines, un ordre du jour de protestation contre l'envoi de troupes dans le bassin houiller a été voté à l'unanimité.

L'assemblée a aussi voté à l'unanimité un ordre du jour réclamant la journée de 8 heures, la retraite après vingt-cinq années de service et le minimum de salaire.

Les mineurs se sont séparés après engagement pris de rester toujours unis et de suivre jusqu'au bout le mot d'ordre du Comité national.

DANS LE BASSIN D'ANZIN

A DENAIN

Protestation du Conseil municipal

Après la réunion du Conseil municipal qui s'est tenue jeudi soir, à Denain, [illegible] a été votée à l'unanimité :

« Le Conseil municipal de Denain, [illegible] séance, proteste contre les mesures prises par les pouvoirs civil et militaire et félicite son maire de son attitude énergique. »

Réunion des délégués du Syndicat

Ainsi que nous l'avions annoncé, les délégués du Syndicat des mineurs du bassin d'Anzin se sont réunis hier soir, à [illegible] heures, à Denain.

Sont présents tous les délégués, à l'exception de ceux de Fresnes-Midi, Quiévrechain et Hornaing.

A l'ouverture de la séance, le citoyen BLOIS, vice-président, présente des explications au sujet de ses deux absences consécutives aux réunions des délégués.

Ces explications sont admises. Le citoyen PODEVIN, d'Anzin, fait remarquer qu'il y a dans la salle une personne qui n'est pas délégué. Appelé à s'expliquer, il déclare que le sieur Dujardin, délégué mineur à la fosse St-Louis, Bleu-Borne, qui n'a pas été convoqué, se trouve dans la salle. Il demande que Dujardin soit invité à sortir. Après plusieurs explications de divers délégués et de la lecture des lettres et dépêches du citoyen Bexant, il est décidé de lever la séance en attendant un télégramme annoncé par Bexant.

La reprise des travaux aura lieu aussitôt le télégramme arrivé.

A 7 heures aura lieu une assemblée générale des mineurs au Syndicat central à Denain, ainsi que nous l'avons annoncé hier.

A WALLERS

Dans une réunion tenue à Wallers, salon de la *Lumière*, le 14 novembre, dans laquelle le citoyen [illegible] a rendu compte de la réunion des délégués à Denain, l'ordre du jour suivant a été voté à l'unanimité :

« Les citoyens réunis au salon de *La Lumière*, au nombre de 200, décident d'attendre [illegible] vendredi soir, pour connaître le [illegible] de la nouvelle réunion des délégués à Denain et se déclarent décidés à poursuivre par tous les moyens leurs revendications. »

A PROUVY

Dans une réunion tenue à Prouvy, les mineurs ont voté un ordre du jour protestant contre l'arrêté préfectoral qui met [illegible] au commerce local.

Ils se sont séparés après avoir pris l'engagement de lutter jusqu'au bout pour leurs revendications.

A ABSCON

On signale l'arrivée de troupes à la fosse Saint-Marck.

A HERGNIES

ARRESTATION D'UN MINEUR

Un évènement est venu troubler le calme ordinaire de la commune.

Le nommé *Théry Henri*, ouvrier mineur, âgé de 38 ans, a été arrêté jeudi dans la soirée par les gardes-champêtres et conduit au poste provisoire de la gendarmerie de Vieux-Condé.

C'est, nous a-t-on assuré, sur la dénonciation mensongère de sa femme qui a abandonné depuis quelques mois le domicile conjugal, que Théry aurait été arrêté.

Il serait inculpé d'avoir chez lui un dépôt de matières explosives provenant des mines où il travaille.

Théry a été écroué à la prison de Condé.

A VIEUX-CONDE

La situation reste stationnaire, tout est calme partout, les mineurs continuent à conserver le calme complet.

La gendarmerie a fait quelques rondes dans la soirée de jeudi et n'a rien remarqué d'anormal. Chemin faisant les braves pandores se demandaient ce qu'ils faisaient chez nous. Ils s'étonnaient même du calme qui règne ici à partir de sept heures, alors que tous les ouvriers ont regagné leur logis.

La conduite des mineurs est digne de tous les éloges, et c'est la meilleure des réponses à opposer aux mesures prises.

RACOLAGE PATRONAL

A Vieux-Condé et à Hergnies, les chefs du Syndicat jaune passent dans les maisons des ouvriers pour prendre les noms de ceux qui promettent de ne pas cesser le travail.

A MACOU

Un escadron du 4e cuirassiers venant d'Epernay est arrivé dans la journée d'hier. Les soldats sont logés chez l'habitant.

Ils ont fait dans l'après-midi une promenade afin sans doute de connaître le pays.

Ils ont traversé le bois de Bonsecours et sont allés sortir au mont de Péruwelz, au lieu dit le Tapis-Vert.

Ils sont descendus ensuite par le chemin de Vieux-Condé à Péruwelz jusqu'à la douane française et se sont dirigés ensuite vers leur cantonnement.

La présence des troupes a causé une vive émotion dans la commune mais néanmoins la journée s'est passée sans incident.

A ANZIN

COMEDIE ADMINISTRATIVE

Les fameux arrêtés *d'ordre public* sont maintenant parvenus à tous les maires de la région. Néanmoins il est curieux de remarquer comment, d'accord avec la sous-préfecture, dans les endroits où l'on a supposé que les commerçants s'insurgeraient, on laisse dormir les articles réglementant les cabarets.

C'est ainsi à Anzin et à Raismes, alors que les petites communes de banlieue deviennent, dès 9 heures du soir de sombres déserts, où il ne serait plus possible, même à un nationaliste assoiffé, de vider une chope.

LOGIQUE REACTIONNAIRE

Nous avons dit que les troupes d'infanterie et de cavalerie stationnées à Anzin avaient été logées chez trois principaux propriétaires, dont un M. Pluchart, notable ami de la compagnie et de l'Armée.

Néanmoins, M. Pluchart s'apercevant sans doute de l'inanité de ses théories, et de leur danger pour sa bourse, proteste maintenant contre l'invasion.

A la rigueur, son amour de l'armée tolérerait bien que les mineurs logeassent en leurs foyers les soldats-geôliers et les pandores gardes-chiourme qui ont plu sur le pays, mais quand il s'agit de lui, c'est autre chose.

Aussi, il est allé épancher ses amertumes dans le sein de M. le sous-préfet, qui, avec ce sourire spirituel qu'on lui connaît, a répliqué :

« Ce n'est pas moi qui vous les ai envoyés. »

— Je ne les ai pas demandés non plus » soupira M. Pluchart.

Demain, on dira que c'est le syndicat qui les a fait venir.

LES METALLURGISTES SOUTIENDRONT LES MINEURS

Les provocations militaristes et policières, comme nous le disions, ont soulevé en faveur des mineurs l'opinion publique. De même, elles ont réveillé la solidarité des travailleurs des autres corporations.

Les métallurgistes, qui sont nombreux à Anzin, et qui d'abord s'étaient montrés très réservés dans la question de la grève, sont aujourd'hui absolument de cœur avec leurs camarades de la mine, et, en cas de chômage, sont unanimement décidés à les aider moralement et pécuniairement.

A SAINT-VAAST-LA-HAUT

Le bruit se répandait hier soir dans la région qu'à Saint-Vaast-la-Haut, et à Hénin, la grève était déclarée.

50 gendarmes à cheval partaient, vers 4 heures dans cette direction.

D'autre part, le sous-préfet avisait la mairie de Valenciennes que l'arrêté relatif à la fermeture des débits, non réglementaire pour la ville, devait être appliqué au hameau de Saint-Vaast.

Faveur spéciale, sans doute.

A HAVELUY

Les ouvriers mineurs en grève de la fosse d'Haveluy se sont réunis hier, à une heure, au nombre de 300.

Après appel nominal des grévistes syndiqués, le secrétaire fait connaître que le nombre des descentes à la fosse est de 110, même chiffre que la veille.

L'assemblée donne mandat aux citoyens Decarpentry et Vastra de réclamer la retraite de 2 fr. par jour après 25 années de service sans condition d'âge et la garantie, en cas de reprise du travail, qu'aucun renvoi ne sera opéré pour fait de grève.

La réunion a été levée au cri de : Vive la Révolution sociale !

REVUE DES TROUPES

Un escadron du 31e dragons, deux compagnies du 1er de ligne, une compagnie du 145e de ligne et une vingtaine de gendarmes, étaient réunis hier en tenue de campagne. On se demandait si la troupe allait quitter la commune. Il ne s'agissait pas d'un départ, mais d'une revue qui a été passée par un commandant.

Les troupiers se plaignent du manque de nourriture.

DANS L'ARMÉE

Etat d'âme

Dimanche dernier j'étais à Cambrai ; deux de mes amis sergents et moi faisions tenir la note suivante :

« A six heures, ce soir, au Café de Paris, Grande Place, plusieurs officiers devisaient vivement, sans souci du public présent, sur la grève des mineurs. Il y avait parmi eux deux chefs de bataillons. [illegible] commandant X... tint devant nous ce langage : [illegible] ces gens-là n'ont pas hésité à frapper avec un gourdin un gardien de la Compagnie, à la fosse du Dahomey, qui, en somme, représentait la loi, eh bien, si je suis appelé à [illegible], ils verront ce que seront les représailles ! Oh ! ils se souviendront de mon passage [illegible] ! Il n'y a qu'une [illegible] cette graine-là... »

J'ai, sur l'heure, communiqué cette note à un [illegible] plusieurs de mes amis de Cambrai [illegible] n'ont protesté ; les sentiments du commandant X... étant bien connus dans la garnison.

Fort bien.

Mais, voici d'autre part, une lettre que je reçois [illegible] :

« Comme beaucoup de régiments, le [illegible] est aux grèves et c'est d'un village minier que je vous envoie cette page.

Vous ne sauriez croire combien il nous pèse à [illegible] à nous soldats, fils de travailleurs, [illegible] venir dans ces pays, jouer le rôle de gendarmes, qui sait, peut-être...

Oh ! qu'ils le sachent bien, les mineurs n'ont [illegible] ; nous sommes touchés [illegible] et il est compris.

Nous savons qui nous sommes ; nous nous souvenons que hier, nous étions des travailleurs, que demain nous le redeviendrons. Nous savons [illegible] les mineurs sont les nôtres [illegible] vers un même point nouveau [illegible] qui la bas se lève.

[illegible] distribuer à chacun seize [illegible] pas, ou, en tous cas, [illegible] besogne ; nos [illegible] et que surtout MM. les [illegible] pas, qu'il ne leur prenne [illegible] fantaisie de vouloir nous couvrir du [illegible]. Qu'ils le sachent, ils ne trouveront [illegible] ; il dépendra d'eux [illegible] justiciers. »

[illegible] donner à nos camarades [illegible] appréciation : l'une [illegible] simple piou-piou, [illegible] le prénom — il s'appelle [illegible]

Les Compagnies

Les [illegible] sont affolées. Un mot de M. [illegible] de la commission du travail de la Chambre des députés a suffi pour les mettre en effervescence. Rapportant dans les couloirs, les chiffres et les arguments des délégués mineurs relatifs aux conséquences de la réduction [illegible] quotidienne du travail, M. Dubief [illegible] : « Les membres du Comité fédéral [illegible] qu'il y avait dans les affirmations des délégués des Compagnies, une certaine part d'exagération. »

[illegible] immédiatement par leurs journaux ? Simplement ceci : que la commission [illegible] dans les déclarations et les affirmations des délégués des mineurs, une certaine part d'utopie.

Quel aveu ! sous cette ironie qui cache mal l'amertume, [illegible] l'exemple de la mine aux mineurs de Monthieux, venant confirmer les chiffres qu'Evrard citait l'autre soir à Dorignies, met les Directeurs dans un [illegible] embarras et ils ne savent pas dissimuler le dépit que fait naître chez eux la nouvelle [illegible] des mines de Monthieux est appelé à venir déposer devant la Commission du Travail.

Mais dont ils parlent en retraite : malgré la [illegible] du Comité central des houillères de France, M. Darcy, écrivant à M. Dubief [illegible] chiffres scientifiques [illegible] affirmations des délégués du [illegible] ils en sont tombés à supplier M. Waldeck-Rousseau, que jusqu'ici ils traînaient dans la boue, à ne pas désorganiser notre industrie [illegible] par la *réduction IMMÉDIATE* de la journée de travail à huit heures.

Où est donc la superbe assurance de ces jours derniers ? Ils font marcher l'arrière-garde. Voici la manœuvre du « choc-en-retour ». M. Duval, président de l'Union des Industries métallurgiques et minières, et des Industries qui s'y rattachent — pousse également son cri d'alarme, et demande à être entendu, lui aussi, par la Commission du Travail. Demain ce seront les patrons verriers : pourquoi pas aussi les délégués du Comité national du Syndicat de la Métallurgie ? N'auraient-ils pas, eux aussi, si leurs patrons interviennent, leur mot à dire ?

Dès que les délégués ont pu prendre connaissance ce matin au Palais-Bourbon, ils ont protesté contre cette nouvelle manœuvre capitaliste qui, à leurs yeux, n'a d'autre but que de faire encore traîner les choses en longueur, de pousser à bout la patience des mineurs et de les acculer enfin à la Grève qui, selon eux, viendra tout compromettre et renvoyer à une échéance lointaine des réformes aujourd'hui sur le point d'aboutir.

La Conférence Internationale

DE DOUVRES

Les décisions de la conférence de Douvres sont restées secrètes.

Les journaux capitalistes affectent de ne pas redouter les décisions des délégués.

« Les négociants en charbons anglais n'attachent pas d'importance à ce projet d'empêcher l'importation des charbons en France en cas de grève des mineurs français. Ils font remarquer qu'il serait impossible d'empêcher les négociants d'envoyer leurs charbons dans les ports français. »

Tout beau, messieurs les anglais, en admettant qu'il vous soit possible de charger vos houilles dans les ports anglais, il vous faudra cependant les faire décharger dans les ports français.

Or, vous semblez avoir perdu de vue la résolution votée par le vaillant syndicat des ouvriers du port de Dunkerque — et ils sont 6,000 — de ne décharger aucuns charbons étrangers, en cas de grève générale des mineurs.

Caresseriez-vous le fol espoir que tous les ouvriers des ports de France ne suivraient pas l'exemple de leurs camarades du Nord ?

Les journaux qui se plaisent à énumérer difficultés sur difficultés pour jeter le trouble dans les esprits, rappellent au sujet de la conférence de Douvres que depuis un jugement récent de la Chambre des lords, jugeant comme tribunal suprême, les Trades-Unions sont responsables, civilement, des dommages qu'elles causent et que leurs fonds peuvent être saisis.

En cas de grève, disent-ils, grève qui empêcherait les propriétaires de houillères de remplir leurs engagements, les Trades-Unions pourraient être et seraient certainement attaquées — il ne leur servirait de rien de dire que c'est pour aider les mineurs français, qu'ils ont empêché l'accomplissement de certains engagements pris envers les Allemands et les Belges, sans parler de ceux pris vis-à-vis des Anglais.

La situation a été si sérieuse pour les Trades-Unions que, au mois de septembre dernier, un avocat anglais a été envoyé sur le continent en vue de voir dans quel pays de l'Europe les fonds des Trades-Unions pourraient être mis en sûreté.

LA JOURNÉE

des délégués du Comité national

A PARIS

(De notre envoyé spécial)

Paris, 15 novembre. — Bexant, Bouvat, Evrard, Joucaviel, Merzet et Cotte se sont rendus hier matin au Palais-Bourbon, convoqués par la commission d'assurance et de prévoyance sociales. Ils s'étaient donné rendez-vous au Café de la *Concorde, boulevard Saint-Germain*, et se sont présentés tous ensemble, à neuf heures, devant la commission.

Les délégués s'étaient concertés avec les citoyens Lamendin et Bouveri ; Basly était parti pour Lens, le matin même.

Voici le procès-verbal officiel de l'entrevue :

« La commission d'assurance et de prévoyance sociales a entendu ce matin, vendredi, les délégués de la Fédération nationale des ouvriers mineurs sur la question des retraites.

Les délégués ont demandé au Parlement d'apporter de *profondes modifications à la loi* de 1894 sur les retraites.

Ils ont vivement protesté contre le projet du gouvernement qui prévoit un prélèvement supplémentaire sur les salaires des ouvriers.

Ils ont déclaré que la proposition de M. Odilon-Barrot leur paraissait acceptable. Cette proposition est un moyen terme entre la capitalisation actuelle et la répartition absolue.

Les 52 millions produits par les cotisations ouvrières et patronales depuis 1894 constitueraient un premier fonds de réserve auquel on ne toucherait pas et qui, chaque année, s'accroîtrait du tiers des cotisations annuelles.

Tous les ans, le capital à répartir serait formé des deux tiers des cotisations annuelles et en plus des intérêts produits pendant l'année par le fonds de réserve.

Le capital ainsi obtenu servirait à distribuer aux ayants droit leur indemnité de rente. Tous les mineurs quel qu'ait été leur salaire, ouvriers du jour ou du fond, seraient retraités à 50 ans d'âge et après 25 ans de services et auraient droit à la même retraite.

Les délégués estiment que les retraites ainsi constituées ne seraient pas inférieures à 700 francs, soit environ 2 francs par jour.

Un point très important que le procès-verbal officiel ne mentionne pas, c'est que les délégués mineurs ont déclaré, que *momentanément*, par esprit de conciliation et pour enlever tout prétexte aux résistances du Parlement, ils accepteraient le versement égal des ouvriers et des Compagnies. On sait que le projet Basly mettait tous les versements à la charge des Compagnies. Cette concession des délégués du Comité fédéral a produit, sur les membres de la commission, la plus heureuse impression et ils ne cachaient pas leur satisfaction de voir les ouvriers animés du désir d'aboutir, de la volonté d'obtenir toute la réalisation de leurs revendications en consacrant quelques sacrifices *temporaires*.

La discussion a été de part et d'autre extrêmement courtoise et les délégués ont accentué encore la bonne impression produite la veille.

Je tiens d'un membre de la commission que celle-ci a été vivement frappée de la parfaite et minutieuse connaissance que tous ces ouvriers avaient de toutes les questions si complexes sur lesquelles ils avaient à donner leur avis. Les ingénieurs, me disait-il, nous arrivent avec un fatras effrayant de dossiers et mettent notre patience à de rudes épreuves. Les mineurs nous sont venus sans un papier, avec des chiffres précis, avec des démonstrations simples et saisissantes, ayant réponse à tout, réfutant avec force et souvent avec humour toutes les objections du Comité des Houillères.

Après la séance du matin

A midi, les délégués mineurs étaient de nouveau réunis au Café de la Concorde, où ils ont déjeuné.

Ils se sont entretenus avec les délégués mineurs de Montchanin, les camarades Brehim et Desbrosses, [illegible] ont été reçus par M. Waldeck-Rousseau, auquel ils avaient été présentés par M. Magnien, sénateur, Gidot, Symian et Bouveri, députés. Ils ont entretenu le président du Conseil de la situation faite à un certain nombre de leurs camarades par des renvois injustifiés.

Déjà des troupes ont été envoyées sur les lieux, leur présence ne fait qu'augmenter l'agitation dans le bassin ; les délégués en ont demandé le retrait immédiat.

M. Waldeck-Rousseau leur a promis de faire examiner de très près la question de la remise des livrets ; il a demandé des renseignements complémentaires à Montchanin pour donner une solution à leur demande de retrait des troupes.

Brehim et Desbrosses ont eu un long entretien particulier avec Buvat et Merzet.

DANS L'APRES-MIDI

A deux heures, le citoyen Defontaine, député est venu rejoindre les délégués et est rentré avec eux à la Chambre. Ils y ont revu M. Odilon-Barrot et sont restés au Palais-Bourbon jusque cinq heures.

Le placard de Firminy

Depuis la réunion du Comité fédéral national à Saint-Etienne, nous avons eu plusieurs fois occasion de signaler l'état d'exaltation suraiguë d'un groupe de mineurs de Firminy qui suivent les inspirations d'Escalier — l'ennemi personnel de Cotte — et des compagnons Bertrand et Ledin le Salutiste.

Au moment où les délégués sortent de la Chambre, on distribue le texte d'une diatribe plus violente que toutes les précédentes, contre Cotte et le Comité fédéral tout entier.

Tous les mineurs de la corporation sont invités à assister à une grande réunion contradictoire et exclusivement privée, qui aura lieu samedi, 16 novembre, à sept heures et demie du soir, dans la salle des fêtes de la mairie de Firminy.

Camarades, depuis quelque temps déjà, les revendications des mineurs sont soumises à l'opinion des membres du Comité national, qui est sorti de son rôle en accomplissant des actes de fuyard et de lâcheté. Nous regrettons sincèrement ces mots à l'adresse des camarades de jadis dont les rapports de quelques-uns sont fréquents avec le gouvernement, qui leur fait oublier le mandat que tous les mineurs leur avaient confié en toute sincérité au Congrès de Lens.

Aujourd'hui, nous sommes obligés de constater que nous avons été lésés.

Considérant que nous n'obtiendrons rien de sérieux des gouvernements bourgeois, il ne s'agit pas toujours d'aboyer, de se laisser aller à l'insouciance, mais de lutter pour ce peu de bien-être, que nous n'obtiendrons que par nous-mêmes.

Groupons-nous donc, et un peu de courage ! Nous mettrons à la porte les individus qui n'ont rêvé qu'à la satisfaction des besoins personnels et à l'ambition politique.

Assez de mensonges et d'hypocrisie ! Assez de discours embaumés de fleurs de rhétorique ! Un peu d'énergie, et nous surmonterons les difficultés que nous ont créées certains personnages.

Eh bien, camarades, à tous ceux qui pensent comme nous, qui sont contre les iniquités sociales, contre les menées jésuitiques dont le prolétariat minier a été l'objet voilà quelques mois ; à ceux-là, nous leur disons : venez à la grande réunion de samedi. Là, ensemble, nous examinerons les moyens de faire respecter et aboutir les décisions prises par les Congrès, afin qu'elles ne restent pas toujours de vains mots, mais deviennent une réalité.

Dans ces conditions, il ne faut plus de comité directeur. Ce comité doit être réduit au rôle de bureau de correspondances ou, mieux encore, supprimé et remplacé par une représentation de tous les syndicats de France.

En effet, laisser le gouvernail à huit délégués c'est de la stupidité, car ces hommes deviennent et deviendront sûrement des reptiles dangereux contre la corporation minière tout entière.

Mais la situation s'éclaircit de jour en jour ; l'union, un instant troublée, se refait plus ardente et plus vivace qui assurera le succès des revendications des mineurs, dans un temps peu éloigné.

Cette convocation est signée de MM. Brioude, président, et Larouère, secrétaire de la Chambre syndicale.

Merzet est le premier à blâmer la violence et la forme si discourtoise de ce factum. Les délégués le lisent — déplorant ce débordement chez des camarades, mais déclarant qu'ils ont confiance dans le robuste bon sens des travailleurs conscients qui sauront bien rendre justice à leurs efforts et reconnaître qu'ils ont rempli avec conscience et au mieux des intérêts de la corporation, le mandat qui leur a été confié.

Lamendin qui se trouve avec eux en ce moment déplore cet emballement des « échauffés » de Firminy, qui jettent ainsi, dit-il, le discrédit sur tous les mineurs, alors que leurs délégués viennent de produire sur la France attentive une si favorable impression.

Bexant nous cite à ce propos un mot de Briant qu'il rencontrait, hier matin, dans les couloirs de la Chambre :

Je suis heureux de vous féliciter de votre attitude et de la manière dont vous avez su mener les négociations.

Vous avez obtenu de grands résultats et vous avez fait une œuvre considérable dont on peut prévoir déjà les conséquences.

Je veux espérer que tous vos camarades de la mine le comprendront comme vous l'avez compris vous-même.

De pareils écarts de langage ne peuvent s'expliquer que par l'état d'énervement des mineurs qui ne peuvent pas arriver à admettre les complications et les lenteurs de l'action parlementaire.

Et Bexant nous donne connaissance de deux lettres de Denain qu'il avait reçues dans la matinée, lui montrant l'énergique action de Menu et de Selle, mais le suppliant d'user de toute son influence sur le Comité pour hâter l'envoi de la dépêche définitive annonçant la Paix ou la Guerre ; car, disent ses correspondants, nous sommes entièrement débordés.

Balivernes des Compagnies

Les délégués ont eu à revenir hier encore sur quelques *audaces* des Compagnies. Celles-ci, après avoir représenté le séjour au fond des mines comme un véritable Eden, où le mineur vit à l'abri des tempêtes, des variations brusques de température, dans un milieu parfaitement hygiénique et que tous les autres travailleurs leur devraient envier — les Compagnies ont avancé qu'une grande partie des mineurs sont à la fois ouvriers et propriétaires terriens, cultivant eux-mêmes leurs champs après la remonte. Le pic et la charrue ! ah ! ils ne connaissent pas leur bonheur !

La conclusion ?

D'abord que la journée du mineur n'est ni trop longue, ni trop fatigante, puisqu'à sa sortie du trou noir il peut encore fournir une grande somme de travail.

Puis, ce mineur qui ajoute à la quinzaine que lui paie la Compagnie les bénéfices d'une petite culture, est-il véritablement aussi « pitoyable » qu'on le représente, et lorsqu'il demande une retraite de deux francs par jour après 25 ans de travail, n'émet-il pas une prétention non seulement exagérée, mais encore que rien ne justifie ?

Les délégués n'ont pas eu de peine à réduire à néant ces allégations ultra-fantaisistes des Directeurs des houillères, et à mettre les choses au point pour chaque région.

Leur démonstration a été victorieuse, les membres de la Commission ne l'ont pas caché.

A propos des huit heures, les Compagnies arguaient aussi, du long temps que met le mineur à faire « un repas » en cours de coupe. On pouvait supposer, à les entendre, que les ouvriers font dans la mine un festin de Lucullus ; Joucaviel, avec infiniment d'esprit et d'à-propos, a montré l'enfantillage de cet argument et a obtenu un beau succès de franche gaîté.

A la mine de Monthieux

On sait que l'Ingénieur de la Mine aux Mineurs sera entendu aujourd'hui par la Commission du travail, au sujet de la loi des huit heures.

Les ouvriers de Monthieux ne travaillent que 8 heures et la mine est prospère, les Compagnies ne le contestent pas et ne le pourraient pas d'ailleurs. Mais elles ergotent sur les renseignements fournis par celle-ci ; journée de huit heures avec interruption de trois quarts d'heure pour le repos.

Oui, mais les conditions du travail à Monthieux, disent-elles, sont très particulières. On n'y exploite pas de puits mais des « fendues » au fond desquelles les ouvriers ont accès rapidement et en masse par des plans inclinés, d'où une économie de temps considérable pour l'arrivée au chantier.

Toutefois les Compagnies reconnaissent que les mineurs possesseurs de la mine, fournissent un travail énorme, que la discipline est stricte, que la surveillance des ouvriers par eux-mêmes est incessante.

Ces précieux aveux doivent être retenus pour être opposés quand il en sera temps, à ceux qui objectent de l'incapacité des mineurs quand il est question de la reprise, par ces derniers, des concessions minières.

L'Interview de Bouveri

On avait publié avant-hier, la déclaration suivante du citoyen Bouveri : « Montceau éprouvé par la dure épreuve dernière ne songe pas à la renouveler, et si d'ailleurs la majorité pouvait participer au mouvement de la grève générale, *les quinze cents ex-mineurs demanderaient à les remplacer immédiatement dans les mines.* »

On pense quel émoi produisit cette déclaration sensationnelle.

Bouveri s'est hâté hier de démentir l'interview, mais ne parvint pas à en détruire l'effet.

On se rappelle d'autre part l'interview du citoyen Létang, affirmant de son côté, que la question d'embauchage des « renvoyés de Carmaux » dominait toute la situation, avant même et au-dessus des revendications des Mineurs de France.

Ces affirmations provoquèrent de nombreux commentaires et retenaient l'attention sur cette correspondance de Montceau :

....Les offres avaient été faites par la Compagnie aux congédiés (et qui ont été repoussées par eux) étaient telles que, de pitoyable qu'il était, au dire de M. Létang, le sort même de ces ouvriers devenait presque enviable, de l'avis même de leurs camarades restés à la mine. Il faut noter, d'ailleurs, que le Syndicat montcellien semblait, en ces derniers temps, s'être désintéressé lui-même de ces « renvoyés » que rien ne pouvait satisfaire et qui, par leurs doléances continuelles, ayant lassé toutes les patiences et déconcerté toutes les générosités, formaient une insupportable faction de mécontents.

D'abord, en payant à chacun d'eux le prix de 3 quinzaines soit 200 à 250 fr. la Compagnie leur avait donné une indemnité triple de celle qu'il est d'usage d'accorder aux ouvriers congédiés. Le taux ordinaire de ces indemnités est, en effet, d'une quinzaine, et sauf erreur de souvenir, c'est celle qui, l'année dernière, fut versée par l'Etat lui-même aux ouvriers de la manufacture d'armes de Châtellerault.

Mais la Compagnie avait fait plus encore. Elle leur avait offert, en effet, à 25 kilomètres de Montceau, sa concession de Saint-Berin, avec tout son matériel d'exploitation et même une année entière de commandes. De sorte que, sans qu'aucune mise de fonds fût nécessaire, sans qu'ils eussent à redouter les surprises du marché, sans qu'ils eussent non plus à quitter le pays auquel on les a représentés *comme si étroitement attachés*, les « renvoyés » n'avaient qu'à se mettre purement et simplement au travail.

Bien plus, ils pouvaient trouver à l'offre qui leur était faite quelques bénéfices immédiats car le matériel d'exploitation de Saint-Berin étant considérable et dépassant les besoins de la mine, rien ne les empêchait d'en aliéner une partie. Ils étaient assurés, en tout cas de substituer dès les premiers jours, grâce aux commandes dont la Compagnie leur faisait abandon, et au nombre desquelles se trouvaient d'importantes fournitures pour l'armée et 6.000 tonnes pour le Creusot. Et maîtres chez eux, s'administrant eux-mêmes, ils fondaient comme à Monthieux une nouvelle *«mine aux mineurs»* avec cette différence toutefois que Saint-Berin est beaucoup plus riche que Monthieux, ancienne mine abandonnée on le sait, et dans laquelle les occupants actuels n'exploitèrent au début que des lambeaux de couche.

Ils refusèrent néanmoins, attendant mieux sans doute d'une pitié qui, pour s'être trop longtemps égarée déjà, ne pouvait que décroître, et se confinant dans leur attitude de victimes et de sacrifiés.

Réunion du Comité Fédéral

A cinq heures et demie, Lamendin et Cotte rendaient compte de leur voyage à Douvres, aux délégués Bexant, Buvat, Evrard, Joucaviel, Merzet, réunis dans une salle spéciale d'une brasserie, en face du ministère de la guerre.

Les résolutions du Gouvernement

sur les retraites

A six heures, les délégués retournent à la Chambre prendre connaissance des résolutions du Gouvernement.

Voici la réponse qu'ils en ont reçue :

Le projet du gouvernement ne modifie en rien la loi de 1894 ; mais il constitue un fonds de bonification annuel de cinq millions environ, au moyen duquel, — durant la période transitoire qui s'étendra jusqu'en 1926, — les pensions des ouvriers mineurs ayant 25 ans de services et 55 ans d'âge seraient complétées à 300 francs.

Ces cinq millions seraient obtenus par un prélèvement supplémentaire de 0,50 ou de 0,25 pour cent sur les salaires de tous les mineurs par un versement égal des Compagnies et aussi par le produit de 85 centimes additionnels environ sur la redevance annuelle des mines dont le principal est incorporé au budget ; à ces ressources serait ajouté le produit éventuel des adjudications des concessions nouvelles, conformément à un projet spécial actuellement soumis à la Commission du Travail.

M. P. BAUDIN a exposé à la Commission les calculs sur lesquels ont été établies les prévisions du gouvernement relativement au nombre des parties prenantes, au chiffre actuel de leurs pensions et en conséquence au total des bonifications nécessaires.

M. BAUDIN a déclaré que le gouvernement était nettement opposé au principe même de la proposition de M. Odilon Barrot, soutenue dans la séance de ce matin par les délégués mineurs, le capital de 52 millions environ formé par les cotisations ouvrières et patronales depuis 1894, et dont cette proposition fait état comme fonds de réserve de son système de répartition, ne peut être distrait selon lui de son affectation première ; il a été et est incorporé à la facture globale de la caisse des retraites, en même temps que les versements de tous les affiliés de cette caisse ; il y doit rester.

M. AUDIFFRED a souligné les garanties qu'avait créées pour les mineurs la loi de 1894. Ce système de répartition n'offre pas les garanties désirables et conduirait à une faillite si une notable partie des mineurs français venait à disparaître, à la suite de certaines transformations industrielles.

M. MIRMAN s'est efforcé de montrer que la statistique fournie par le ministère de l'Intérieur était tout à fait insuffisante pour condamner le mécanisme financier du système de la répartition. Prenant acte de l'approbation du gouvernement, relative à la création des 85 centimes additionnels, pour la redevance des mines, M. Mirman dit que cela crée des ressources nouvelles considérables, qui devraient s'ajouter de ce chef au projet Odilon Barrot.

M. MIRMAN demande que la commission n'écarte le projet que s'il lui est formellement démontré que, malgré ce surcroît de ressources, il serait impuissant à assurer aux ouvriers mineurs qui le réclament le vote de retraites approchant de celles qu'ils espèrent.

La Commission s'est trouvée, à cet égard, en présence de données absolument contradictoires.

Les délégués mineurs estiment que, si l'âge des retraites était abaissé à 50 ans, les membres des parties prenantes seraient au plus de 12.000. Le gouvernement estime que, même en maintenant l'âge de 55 ans, ce nombre serait de 20.000 au début et pourrait aller jusqu'à 29.000.

Le Ministre répond que l'administration ne possède pas de statistique suffisante et que les renseignements ne sauraient être exacts avant la clôture de l'enquête à laquelle il a donné ordre de procéder sur les 100.000 mineurs et sur leur répartition suivant leur âge.

M. MIRMAN fait observer que la confection de ces 100.000 fiches individuelles est un travail très long et qu'il a besoin d'être fixé dans un bref délai, que l'enquête devrait être réduite à deux ou trois lignes, choisies comme type, le résultat de cette enquête formant une base solide d'appréciation ; enfin, qu'il est nécessaire que le gouvernement, qui recevra ces indications de la Compagnie permette aux mineurs eux-mêmes de les contrôler et qu'il les associe de quelque façon à cette enquête sommaire.

LE MINISTRE a déclaré à la commission qu'il s'efforcerait de procéder ainsi et qu'il ferait tous ses efforts pour réunir le plus rapidement possible les données statistiques nécessaires.

RÉSOLUTIONS DES DÉLÉGUÉS

A la suite de ces communications les délégués se sont concertés pour prendre les résolutions définitives.

Puis ils ont décidé d'avoir une entrevue, dans la soirée, avec les membres du groupe parlementaire de la Chambre et ceux du Comité général du Parti socialiste.

Ils se rendent, en conséquence, à la réunion plénière organisée par le Comité général.

Ils comptent s'entendre avec lui et les députés socialistes sur la propagande au lendemain de la déclaration de la grève générale.

Départ des délégués

Au moment où je quitte les délégués tous sont décidés à rejoindre immédiatement leurs bassins. Cotte et Merzet comptaient partir dès hier soir ; Evrard et Bexant seront à Lens et Anzin demain dans la matinée ; Buvat et Joucaviel quittent Paris ce matin même par l'express du matin.

G. D.

***

(DERNIÈRES NOUVELLES)

La Grève serait déclarée

dans le Bassin d'Anzin

A l'heure où nous mettons sous presse, nous n'avons pas reçu le courrier de notre correspondant rendant compte de la fin de la réunion des délégués du Syndicat des Mineurs du bassin d'Anzin, tenue hier soir, vendredi, à Denain et dont nous parlons plus haut.

— L'Agence Havas nous téléphone l'importante information suivante que nous publions en tu en laissant la responsabilité, car l'heure tardive ne nous permet pas d'en contrôler l'exactitude.

Denain, 15 novembre. — Les mineurs du bassin d'Anzin votèrent ce soir la grève pour demain matin, samedi.

Le citoyen Bexant, délégué du Comité Fédéral, avait demandé un sursis de quelques jours.

LA GRÈVE GÉNÉRALE

serait déclarée

Paris, 16 novembre, 1 heure matin. — L'*Agence Nationale* nous téléphone :

— « Le bruit court avec persistance qu'à » la suite du refus formel opposé par le gou- » vernement à la proposition Odilon Barrot, » le Comité Fédéral National aurait décidé » de déclarer la grève générale immédiate. »

N. D. L. R. — *L'Agence Nationale nous transmet cette information sous réserves et nous ne l'accueillons nous-mêmes que dans les mêmes conditions.*

Faits Divers

HORS RÉGION

Une grave affaire de mœurs

Paris, 15 novembre. — Le parquet de Versailles instruit en ce moment une grave affaire d'avortement. M. Mangin-Bocquet, juge d'instruction, a été commis pour faire une enquête qui promet d'être très longue et très difficile.

Une arrestation a été opérée, celle d'une dame L. demeurant avenue de Saint-Cloud, et qui se serait livrée à des manœuvres abortives.

Aucune autre arrestation n'a encore été opérée, mais il est probable que le juge d'instruction en ordonnera *une dizaine*.

M. Mangin-Bocquet, garde une très grande discrétion et ne veut rien communiquer avant d'avoir entre les mains tous les éléments de l'affaire.

Drame de la misère

DOUBLE SUICIDE

Lunéville, 14 novembre. — Un drame de la misère vient de se dérouler dans une maison de la rue Rivolet, où habitaient M. Kœblet, âgé de cinquante ans, et sa femme, née Elise Redelperger.

Le propriétaire de la maison n'ayant pas aperçu comme d'habitude ses deux locataires, vint frapper à la porte de l'appartement.

N'ayant pas obtenu de réponse et pressentant un malheur, il s'empressa de prévenir le commissaire de police qui accourut aussitôt et fit enfoncer la porte de l'appartement.

Dans la chambre, on trouva M. Kœblet et sa femme étendus côte à côte sur leur lit et ne donnant plus signe de vie. Au milieu de la pièce, un réchaud à charbon achevait de se consumer.

On s'empressa de prodiguer les soins les plus énergiques aux deux désespérés dont les corps étaient encore chauds, mais tout fut inutile.

Une lettre trouvée dans la chambre a fait connaître les motifs de ce drame. Les malheureux, à bout de ressources, avaient décidé de mourir ensemble pour échapper à la vie de misère qu'ils enduraient.

DANS LA RÉGION

Les Scandales cléricaux

DE LILLE

M. Delalé a continué, hier, son enquête concernant la tentative de chantage dirigée contre M. Baunard.

On sait que Cogez s'est avoué l'auteur des nombreuses lettres qui lui avaient été imputées, mais il avait toujours prétendu que celle adressée au recteur de l'Université catholique n'était pas de lui. Il disait en avoir établi le texte sur la demande de Noël Capon et que ce dernier l'avait recopiée.

Confrontations. — Nouveaux aveux.

M. Delalé a interrogé, dans la matinée d'hier, Alphonse Cogez en présence de son avocat, Me Chiris, puis il l'a confronté avec Noël et Maurice Capon.

Cogez a fini par avouer qu'il était seul l'auteur de la lettre à M. Baunard. Il a rencontré Noël Capon, qu'il ne connaissait pas auparavant, et l'a prié, moyennant une rétribution de 0,50 centimes, d'aller au bureau de poste de Moulins-Lille chercher la réponse qu'il attendait.

Voyant que Noël Capon, à sa sortie du bureau de poste, était suivi par deux personnes, il a pensé que ce pouvaient être deux agents de la sûreté et ne s'est pas montré.

Quant à Maurice Capon, il n'a été pour rien dans l'affaire.

Ces nouvelles déclarations de Cogez vont amener une ordonnance de non-lieu en faveur des frères Capon.

Mais la coïncidence est tout de même bizarre, si elle n'a pas été préméditée, qui a fait que Cogez se soit adressé, pour aller à la poste prendre la réponse qu'il attendait, précisément à un des jeunes gens de l'entourage de Gilbert Dutrieu.

Il ne faut pas oublier, en effet, que Cogez n'a pas échafaudé avec l'aide de sa seule imagination sa tentative de chantage. Il s'est servi des propos tenus par Gilbert Dutrieu ou les amis de celui-ci dont était Noël Capon.

Il reste donc à savoir qui a fourni à Cogez les renseignements précis qu'il a utilisés. Ce point éclairci, l'instruction ouverte contre Alphonse Cogez pour menaces et tentative de chantage envers M. Baunard pourra être considérée comme close.

Après la confrontation de Cogez avec les frères Capon, le père de ces derniers a été introduit dans le cabinet de M. Delalé et a été mis au courant de la situation.

Gilbert Dutrieu a, ensuite, été confronté avec Cogez. Ils ont, tous les deux, renouvelé leurs précédentes déclarations ; ils ne se connaissent pas.

M. Delalé a, également, interrogé, hier matin, un jeune homme du patronage de la Monnaie que Cogez avait désigné comme son complice dans la confection d'une ou de plusieurs lettres. Mis en présence de ce jeune homme, Cogez a dû avouer que son ami du patron ge de la Monnaie n'était pour rien dans ses différentes tentatives de chantage.

L'affaire en est là. Nous continuerons, si d'autres événements se produisent, à en informer nos lecteurs.

Le drame conjugal

DE LILLE

L'autopsie de la victime

L'autopsie de la malheureuse victime du drame qui s'est déroulé, dans la soirée de mercredi, chez M. Troclet, cafetier, boulevard de la Liberté, a eu lieu hier matin, à 11 heures.

M. le docteur Castiaux a constaté que la balle avait pénétré à deux centimètres en arrière et au-dessous de l'oreille gauche, puis était entrée dans le lobe gauche du cervelet, avait effleuré le lobe droit et était allée se loger dans la partie inférieure de l'hémisphère droit du cerveau où elle a été retrouvée toute aplatie.

La blessure était entourée d'un cercle rougeâtre, large de 4 millimètres, et les cheveux de la victime étaient ensanglantés sur tout le côté gauche de la tête.

La mort de Gabrielle Martein a été foudroyante.

L'attitude de l'assassin

Hauw, le mari et l'assassin de Gabrielle Martein, conserve toujours la même attitude cynique.

Interrogé hier par M. Davaine, juge d'instruction, il a déclaré qu'on lui avait volé de l'argent pendant qu'il était à Bonsecours et, à l'appui de ses dires, il a même cité des noms.

Hauw n'a pas encore fait choix d'un avocat. Il demande à réfléchir.

Si, dans quelques jours, il n'en a pas choisi un, il lui sera désigné un défenseur d'office.

Les funérailles de Gabrielle Martein auront lieu, comme nous l'avons annoncé, aujourd'hui à neuf heures du matin.

Dernière Heure

L'octroi de Roubaix

Paris, 15 novembre. — Lundi sera distribué aux députés le rapport de M. Abel Bernard sur les octrois de Roubaix.

Le ministre des finances demandera à la Chambre de discuter ce projet dans l'une des premières séances de la semaine prochaine.

Une interpellation sur le conflit franco-turc

Paris, 15 novembre. — M. G. Berry annonce qu'il déposera, sur le bureau de la Chambre, à la séance de mardi, une demande d'interpellation sur le règlement de la question franco-turque.

L'Autriche et les moines

Vienne, 15 octobre. — La Chambre des députés a commencé aujourd'hui la discussion des motions relatives aux congrégations étrangères.

M. Erler a résumé la nouvelle loi française sur les associations, « que la France a édictée pour se défendre contre les empiètements d'ordres religieux devenus trop puissants et qui cherchaient même à s'emparer de l'esprit de l'armée pour entraîner celle-ci dans la lutte contre l'Etat ». Il a exhorté le gouvernement et le Parlement à prendre des mesures contre l'invasion menaçante.

M. Eisenkolb a surtout pris à partie les jésuites, « dont les enseignements ont une si pernicieuse influence ». Il a fait l'apologie du mouvement *Los von Rom* ! « En se séparant de Rome, a-t-il dit, l'Autriche pourra espérer un avenir meilleur. »

La suite du débat, fort animé, a été remise à mardi.